



www.unac.asso.fr

A TOUS PNC HOP!



#128

1^{er} juillet 2017 

Conditions de travail

Monosecteur

Temps de service :

Début du temps de service H - 1

Fin du temps de service H + 15 mn en province et H + 30 mn sur PARIS

Limitation du temps de service : 13H30 en fonction, 14H00 avec MEP

Nombre jours d'activité consécutifs :

6 ON avec un objectif de limiter les 6 ON

Levers tôt :

2 en programmation, un 3^{ème} en reprogrammation (limité à 2 étapes, sauf accord du PNC).

3 levers tôt consécutifs maximum tous les 2 mois

Nombre de jours hors base :

4 jours hors bases étendus à 5 jours hors bases pour des activités sol (MDC, réunion, bureau) et rotations validées en commission des rotations sur DDA supplémentaire

5/3 :

En reprogrammation uniquement, limité à un 5/3 maximum tous les 2 mois (maximum 6 par an)

Nombre de jours OFF :

133 OFF / an

12 jours OFF / mois, pouvant être ramené à 11 jours 2 fois par an (interdit sur les mois où il y aurait 3 week-ends travaillés)

Un bloc de 5 OFF / mois, pouvant être ramené à 4 jours 1 fois par an

Week-end :

Il est garanti 24 week-ends / an

Maximum deux week-ends travaillés consécutifs sauf 3 fois par semestre, avec un maximum d'une fois sur 2 mois et de 5 fois par an, où il est possible de programmer 3 week-ends consécutifs (sauf accord PNC)

Repos couple :

2 RH ou le 5 OFF

Jours d'inactivité :

Nombre de jour d'absence donnant lieu à prorata	0 1 2	3 4	5 6	7 8	9 10	11 12	13 14 15	16 17 18	19 20 21	22 23 23	25 26	27 28	29 30 31
Jours d'inactivité programmés	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Jours consécutifs d'inactivité programmés	5	5	4	4	3	3	2	2	2	N/A	N/A	N/A	N/A

Réserve :

Maximum 5 en programmation, 6 en reprogrammation tout type de réserves confondues

- Réserve à préavis long (ex JD) :

Maximum 3 par mois

Règle de déclenchement : 18 H la veille

- Réserve à préavis court (ex JS BRITAIR) :

Au choix du PNC, à l'hôtel ou à la maison

Règle de déclenchement à l'hôtel : 1 H avant le début de TS (briefing)

Règle de déclenchement à la maison : 2H30 avant le début de TS (briefing)

- Réserve à préavis long régulée (ex JDR RÉGIONAL) :

Réserve positionnée en cas d'annulation de vol plusieurs jours avant

Règle de déclenchement : 48h avant

Maximum 2 jours par mois

- Réserve CDG : identique à ex YS : en équipage constitué (PNT+PNC) à l'hôtel. 30mn avant le TS

Nombre d'étapes :

Période horaire	Horaires de début de TS	Etapes en fonction après un repos normal RN	Nb d'étapes y /c MEP après un repos normal RN
Matin	05h00-05h59	5	6
Jour	06h00-14h59	5	6
Soir	15h00-17h59	4	6
Nuit	18h00-04h59	3	5

Période horaire	Horaire de début de TS	Etapas en fonction avant un Repos Réduit	Horaire de début de TS	Etapas en fonction après un Repos Réduit	Nb d'étapes y/c MEP après un Repos Réduit
Matin	05h00-05h59	5	05h00-05h59	3	5
Jour	06h00-14h59	5	06h00-14h59	3	5
Soir	15h00-17h59	4	15h00-17h59	N/A	N/A
Nuit	18h00-04h59	3	18h00-04h59	N/A	N/A

Modification d'une journée de programmation :

Modification du temps de service possible: 24H avant si modification TS +/- 1h
48H avant si modification TS +/- 2h

Modification d'une journée d'inactivité hors base :

Notification avant 18H ou fin de TS

Marge CDB :

Sur accord PNC

Désiderata (DDA) :

1 DDA ON et 2 DDA OFF / mois
ou
2 DDA ON et 1 DDA OFF / mois

Service fractionné :

Uniquement sur les lignes Opérées en délégation de Service Publique

Activité mixte (sol/vol) :

Uniquement les visites médicales du travail et les formations sol de 2H maximum

Jour de Retour d'Absence :

Pas plus de 6 jours de retour d'absences consécutifs programmés
Délai de déclenchement : 48H

Fête de fin d'année :

L'une ou l'autre accordée sur désiderata (DDA)

Jours de Bonus Programmé (ex CPX en programmation):

1 par saison (2 par an)
Avant publication de planning
Embargo sur 24/25/31 décembre 1er janvier

Congés spéciaux (ex CPX en régulation) :

2 par saison IATA avec un préavis de 48H accepté selon dispo compagnie ou sur accord cadre

Prestations logistiques :

- Chambre hôtel le matin si TS avant 8H30 (avant 9H pour MEP)
- Chambre hôtel si arrivée tardive (atterrissage après 21H30) pour PARIS et LYS
- Voiture de location si stand-by > 18H
- Plateaux repas à bord
- Hôtel en centre-ville pour les stand-by > 24H le week-end
- Si MEP TGV : 1^{ère} classe

Échanges logistiques :

- Durée des points 24 mois

	CRÉDIT (ANNULATION)	DÉBIT (DEMANDE)
NUIT HÔTEL	6	6
DAY-USE	2	4
NO SHOW	N/A	8
VOITURE	3	3

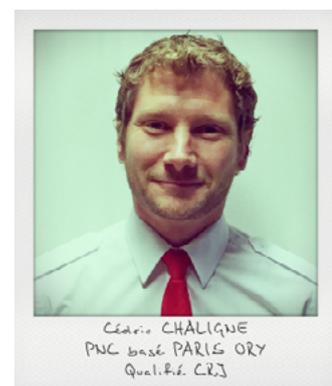
- Monétisation des points ? En attente d'un engagement de la Direction...



→ 06 83 38 56 80
marine@unachop.com



→ 06 82 01 23 04
rodolphe@unachop.com



→ 06 20 86 34 27
cedric@unachop.com



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

